



FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CTPS GRAND SAUMUROIS
Association Loi du 1^{er} juillet 1901
5 Quai Comte Lair
49400 SAUMUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023**



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 **ANGERS CEDEX 01**
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 **NANTES**
+33 (0)2 40 95 36 79

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



CTPS GRAND SAUMUROIS
Association Loi du 1^{er} juillet 1901
5 Quai Comte Lair
49400 SAUMUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CPTS GRAND SAUMUROIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation et leur correct rattachement à l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 24 septembre 2024

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Frédéric PLOQUIN
Associé



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 464	20	1 444	
Autres immobilisations corporelles	10 045	2 603	7 442	1 483
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	543		543	
Total I	12 052	2 622	9 429	1 483
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	230 729		230 729	153 128
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	364 251		364 251	287 739
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	57 246		57 246	30 694
Charges constatées d'avance				
Total II	652 226		652 226	471 562
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	664 278	2 622	661 656	473 045

Bilan actif

31/12/2023

31/12/2022

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
--	------------------	------------------

FONDS PROPRES**Fonds propres sans droit de reprise**

Première situation nette établie
Fonds statutaires
Dotations non consommables
Autres fonds propres

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds statutaires
Autres fonds propres

Ecarts de réévaluation**Réserves**

Réserves statutaires ou contractuelles
Réserves pour projets de l'entité
Autres réserves

Report à nouveau**Excédent ou déficit de l'exercice****Situation nette (sous-total)****Fonds propres consommables****Subventions d'investissement****Provisions réglementées****Droits des propriétaires (Commodat)****Total I**

	459 626	219 854
	179 071	239 772
	638 697	459 626
	638 697	459 626

FONDS REPORTES ET DEDIES**Fonds reportés liés aux legs ou donations****Fonds dédiés****Total II****PROVISIONS****Provisions pour risques****Provisions pour charges****Total III**

	7 500	
	7 500	

DETTES**Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)****Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit****Emprunts et dettes financières diverses****Avances et commandes reçues sur commandes en cours****Dettes fournisseurs et comptes rattachés****Dettes des legs ou donations****Dettes fiscales et sociales****Dettes sur immobilisations et comptes rattachés****Autres dettes****Instruments de trésorerie****Produits constatés d'avance****Total IV**

	9 084	5 001
	6 374	8 418
	15 458	13 419

Ecarts de conversion passif (V)**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)**

	661 656	473 045
--	---------	---------

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	15 458	13 419
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 040	515
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		15 300
<i>Dont parrainages</i>		15 300
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	425 816	417 604
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	282	
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	3	15
Total I	427 141	433 434
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	204 255	114 136
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	34 362	59 480
Charges sociales	6 437	17 115
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 507	727
Dotations aux provisions	7 500	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1	
Total II	254 061	191 457
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	173 080	241 977
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 512	1 173
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	6 512	1 173
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	6 512	1 173

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	179 591	243 151
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	500	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		3 349
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		3 349
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	500	-3 349
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 020	29
Total des produits (I+III+V)	434 153	434 608
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	255 081	194 835
EXCEDENT OU DEFICIT	179 071	239 772
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		1 340
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		1 340
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		1 340
Total		1 340

Annexe

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Association CPTS a transféré son siège social du 44 Rue du Vieux Bagnaux - 49400 SAUMUR au 5 Quai Comte Lair - 49400 SAUMUR depuis le 27/09/2023.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CPTS DU GRAND SAUMUROIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 661 656 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 179 071 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Association a pour but :

- de renforcer la coordination et l'organisation entre professionnels de santé et acteurs des champs : sanitaire, médico-social, social et médical,
- de développer l'interconnaissance entre les acteurs de santé et du médico-social pour optimiser le parcours de soins des usagers,
- de favoriser les relations pluriprofessionnelles des acteurs du territoire,
- d'optimiser la qualité de la prise en charge,
- de faciliter le parcours de soins de la population,
- d'améliorer l'articulation entre le premier, le deuxième recours et le secteur hospitalier sur le territoire de la CPTS,
- de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels,
- de former une communauté de santé attractive pour d'autres spécialités médicales et favoriser l'intégration des nouvelles générations de professionnels,
- de mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité,
- de favoriser le travail de prévention et d'éducation pour la santé.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 464		1 464
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 599	7 446		10 045
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 599	8 910		11 509
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		543		543
Immobilisations financières		543		543
ACTIF IMMOBILISE	2 599	9 453		12 052

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		20		20
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 116	1 487		2 603
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 116	1 507		2 622
ACTIF IMMOBILISE	1 116	1 507		2 622

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 231 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	543		543
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	230 729	230 729	
Charges constatées d'avance			
Total	231 272	230 729	543

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	219 854	239 772			459 626
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	239 772	-239 772	179 071		179 071
Situation nette	459 626		179 071		638 697
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	459 626		179 071		638 697

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		7 500			7 500
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		7 500			7 500
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 500			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 458 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 084	9 084		
Dettes fiscales et sociales	6 374	6 374		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	15 458	15 458		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 871
Dettes provis. pr congés à payer	3 236
Charges sociales s/congés à payer	784
Format profes et paritari à payer	203
Total	12 094

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraires de certification des comptes : 4 363 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CPAM	Autres	Total
Concours publics				406 093		406 094
Subventions d'exploitation					19 722	19 722
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						425 816

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		2	2	2

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		1 340
Total		1 340

Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		1 340
Total		1 340